

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 25 (1988)  
**Heft:** 892

**Rubrik:** [Impressum]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.11.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La longue marche des soldates

(y) Constitué au temps du service actif, intégré dans l'armée en 1948, le service complémentaire féminin (SCF) n'a jamais atteint les effectifs souhaitables. L'Etat-major a commencé à s'en inquiéter au début des années septante, quand il s'est avéré que Kneschaurek avait vu trop grand et qu'il manquerait 435'000 hommes dans l'élite de 1995. Une telle perspective ne pouvant laisser indifférents les responsables d'une armée de milice, on a multiplié les mandats de recherche, les expertises, les rapports et autres sondages.

Trois épisodes de ce véritable feuilleton méritent mention.

● **Rapport Weitzel (1979-81).** Rédigé par l'ancienne responsable du SCF, cette étude sur *la participation de la femme à la défense générale* compte plus de 200 pages et propose 18 variantes, dont la moitié obligatoires, pour l'engagement accru des femmes dans la défense. Tollé à gauche, bonne réception à droite et dans les cantons, où l'on se montre partout très attaché au volontariat.

● **Rapport Meyer I (1983-85).** Ruth Meyer (UDC), chargée de cours à l'Institut de sociologie de l'Université de Berne, et femme-caution scientifique du DMF, présente un premier rapport au Conseil fédéral, qui avait souhaité une «concrétisation» des propositions Weitzel. 8 variantes demeurent en question, qui vont du statu quo à un service militaire obligatoire, avec école de recrue, cours de répétition et tutti quanti. En procédure de consultation, le refus de toute formule prévoyant une assimilation du service féminin à celui des hommes est général, même si le dépouillement officiel ne prend en considération que les avis dûment sollicités, et néglige les 3900 réponses individuelles et spontanées.

● **Rapport Meyer II (1988- ).** Histoire de perdre (ou de gagner) du temps, le Conseil fédéral demande un nouveau rapport au groupe de travail de M<sup>me</sup> Meyer, qui exploite le filon. Des propositions sont faites en

avril 1987. Le Conseil fédéral vient d'en prendre connaissance et... de confier aux organes directeurs de la défense compétents *de recommander au Conseil fédéral des mesures pour promouvoir la collaboration des femmes dans tous les domaines de la défense générale.*

Le dossier met de toute évidence dans l'embarras les plus hautes autorités civiles et militaires. Le Conseil fédéral estime avoir déjà donné avec la création du Service féminin de l'armée (SFA) dès le 1<sup>er</sup> janvier 1986. Quant à l'Etat-major général, il préfère les mesures symboliques, du genre port d'arme facultatif pour celles qui désirent s'autodéfendre. Pas de quoi fouetter un commandant de corps, même si la réalisation de l'égalité hommes-femmes passe par d'autres priorités.

Reste le problème des effectifs. Selon le règlement, le SFA devrait compter 3615 membres, au lieu des 2915 personnes enregistrées au 1<sup>er</sup> janvier 1986, soit tout de même deux fois plus qu'une dizaine d'années auparavant.

Bien entendu, le SFA fait de la publicité pour encourager les vocations. En 1986 et 1987, la Direction de l'administration militaire a dépensé, en plus des 750'000 francs usuels, 1'500'000 francs pour une campagne de propagande spéciale, principalement par voie d'annonces-presse (environ 700'000 francs), et par spots TV et cinéma (540'000 francs). Le nombre des inscriptions n'a pas suivi: 221 en 1985, 261 en 1986, 105 au cours du premier semestre 1987. La Conseillère nationale Fankhauser (PS/BL) a même calculé que la propagande avait coûté 26'000 francs par inscription supplémentaire, ou 5750 francs par recrue SFA. Vu son faible rendement, cet investissement publicitaire spécial cesse avec le budget 1988.

Juste et fausse à la fois, cette interruption fait inmanquablement penser aux coupures effectuées dans les entreprises en difficulté; au moment où un effort supplémentaire serait

nécessaire pour améliorer les ventes, on sabre au chapitre marketing. Evidemment, si le produit est unique, il vaut mieux se donner le temps de l'améliorer; mais si le problème se situe, comme dans le cas du SFA de l'aveu même de Dame Meyer, au niveau de l'image, la correction s'avère très souvent difficile et toujours aléatoire.

Dans ces pénibles circonstances, le Conseil fédéral ordonne la poursuite d'une gesticulation administrative parfaitement vaine. Les rapports succèdent aux séances, tandis que sur le front la situation paraît bloquée pour longtemps encore, dans l'attente de mesures jamais assez concrètes. A ce taux-là, le Commandant de corps Lüthy et son pistolet d'ordonnance fait davantage bouger que tous les rapports de l'Office central de la défense.

Faut-il que le principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes soit fort et fondamental pour supporter des applications aussi simplistes et proches de la perversion que celles offertes ces derniers temps: port d'arme généralisé, travail de nuit des femmes, relèvement de l'âge AVS pour toutes et tous, comme l'annonçait calmement le Conseiller fédéral Cotti, le 17 janvier dernier sur les ondes de la Radio romande. ■

## DP Domaine Public

### Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley

Rédacteur: Pierre Imhof (p)

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy

Jean-Daniel Delley (jd)

André Gavillet (ag)

Yvette Jaggi (yj)

Wolf Linder (wl)

Charles-F. Pochon (cfp)

Points de vue:

Jeanlouis Cornuz

Catherine Dubuis

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Case 2612, 1002 Lausanne

Saint Pierre 1, 1003 Lausanne

Tél: 021 / 22 69 10 CCP: 10 - 15527-9

Composition et maquette:

Lilliane Berthoud, Pierre Imhof,

Jean-Luc Seylaz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA